**Modèle d’arrêté**

***Portant suppression de l’IFSE***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…* **- …** *(n° d’ordre)*

**Portant suppression de l’IFSE**

**à** *Madame ou Monsieur* **…** *(Nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article[[1]](#footnote-1) …,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1 et L.714-4 à L.714-6,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale *(lorsque l’arrêté porte sur un agent contractuel)*

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet *(lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%)*

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 modifié relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l’appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l’arrêté ministériel du … pris pour l’application au corps de … des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat[[2]](#footnote-2), et transposable, en application du principe de parité avec la fonction publique de l’Etat, au cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois auquel appartient l’agent)*,

Vu la délibération n° … du … *(date)*, relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise et le complément indemnitaire annuel,

*(Le cas échéant, s’il existe)* Vu l’organigramme des services de … *(dénomination de la collectivité ou de l’établissement) OU* Vu la fiche de poste de *Monsieur ou Madame* … *(nom, prénom de l’agent),*

Considérant que *Monsieur ou Madame* … *(nom, prénom de l’agent), … (dénomination du grade détenu par l’agent),* exerce les fonctions de … *(dénomination des fonctions exercées par l’agent)* classées dans le groupe de fonctions n°… du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)*,

Considérant les absences pour … *(motif(s) des absences)* sur les périodes du … au … ,

Considérants que ces motifs, conformément à la délibération précitée, justifient la réduction du montant d’IFSE accordée à l’agent.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) attribuéeà *Monsieur ou Madame* … *(nom, prénom de l’agent),* d’un montant annuel de *…* euros est supprimée pour la période du … au … *(date)* en raison de *… (motifs des absences)*

**Article 2 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Il faut reprendre le titre de l’arrêté portant application du RIFSEEP au corps de référence de la fonction publique d’Etat (chaque cadre d’emplois a un corps de référence à l’Etat 🠞 cf. tableau des montants du RIFSEEP)* [↑](#footnote-ref-2)